

passer sur le territoire des anglais avec tout ce qu'il pouvait avoir. Il reçoit une lettre de M. Aubry qui lui enjoint de se rendre en ville pour parler à M. O'Reilly, et il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui sera rien fait. M. Villeré hésite un moment, mais sur la parole d'honneur d'un commandant français, le désir de lui prouver un reste d'obéissance, l'emporte sur la juste idée qu'il avait de la fourberie du gouverneur espagnol ; il se rend en ville. A peine y est-il qu'on le fait prisonnier, et qu'on le conduit à bord d'une frégate. "Traîtres, leur dit-il, vous avez craint de nous déclarer vos projets odieux ; vous êtes trop assurés de ne pouvoir nous vaincre qu'en nous trompant. Si vous avez cette bravoure dont vous vous efforcez de faire parade, rendez-moi la liberté : laissez-moi choisir 200 hommes parmi mes compatriotes, combattez-nous avec vos trois mille et s'il échappe un seul espagnol, dites que nous sommes des lâches et des infâmes, mais vainement vous flattez-vous de nourrir vos yeux cruels et sauvages du spectacle barbare de ma mort, Villeré ne fut pas fait pour périr sur un échafaud."

"Dans le même moment il veut forcer la garde, l'officier se présente et d'un coup de pied dans la poitrine il l'étend sans connaissance ; un soldat lui donne un coup de bayonnette dans la cuisse, il tomba écumant de rage et de fureur.

"Il est trois jours dans cet état affreux, et meurt désespéré de n'avoir pas assouvi sa vengeance." (1)

O'Reilly, dans un but que nous ne pouvons saisir, à moins qu'il ne voulût exonérer aux yeux de la postérité le meurtre commis par ses subordonnés, fit subir un procès à la mémoire de Villeré, en même temps que ses anciens compagnons subissaient leur procès.

M. de Champigny, qui avait connu intimement M. de Villeré, en fait le portrait suivant :

"Personne de plus brave que M. de Villeré. Canadien

(1) *La Louisiane ensanglantée*, p. 25.